

DIAXONHIT
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 1.216.494,82 euros
Siège social : 63-65 boulevard Masséna, 75013 Paris
414 488 171 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 16 JUIN 2016

L'an deux mille seize et le seize (16) juin à neuf heures (9h00), les actionnaires de la société Diaxonhit (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire (ci-après l' « **Assemblée** »), à la Maison des Associations, 10 rue des Terres au Curé 75013 Paris, suivant avis de convocation inséré dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires daté du trente (30) mai 2016 (Bulletin n°65).

Monsieur Laurent Condomine, président du conseil de surveillance de la Société, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux actionnaires présents. Il précise qu'une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée lors de son entrée en séance, soit en son nom propre, soit en tant que mandataire.

Il est ensuite procédé à la constitution du Bureau de l'Assemblée.

Monsieur Laurent Condomine, en sa qualité de président du conseil de surveillance de la Société, préside l'Assemblée conformément à l'article 22 des statuts (ci-après le « **Président** »).

Monsieur Laurent Musset et Monsieur Christian Paquentin, actionnaires présents et qui tant par eux-mêmes que comme mandataires représentent le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Laurent Beauvoit est désigné comme Secrétaire.

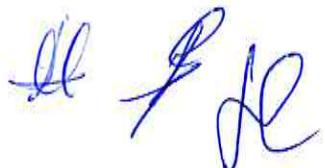
Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes de la Société, représenté par Monsieur Cédric Garcia, régulièrement convoqué, est présent

Audit & Diagnostic, commissaire aux comptes de la Société, représenté par Monsieur Olivier Maurin, régulièrement convoqué, est absent et excusé

Madame Anne-Sophie Casagrande, représentante du comité d'entreprise, régulièrement convoquée, est présente

Europe Offering, représentant de la masse des porteurs d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions, régulièrement convoqué, est absent et excusé

Société Générale Securities Services, représentée par Madame Marie-Christine Plessis, est présente pour assurer le service de l'Assemblée.



Puis il rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
3. Affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
4. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
5. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Laurent Condonine ;
6. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Michel Picot ;
7. Arrivée à échéance du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Audit et Diagnostic ;
8. Arrivée à échéance du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Philippe Millan ;
9. Autorisation à donner au directoire pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de ses propres actions, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ;
10. Pouvoirs.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

11. Délégation de compétence consentie au directoire pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé et des dispositions de l'article 885-0 V bis du Code général des impôts ;
12. Autorisation à donner au directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes de la Société ;
13. Délégation de compétence à donner au directoire pour augmenter le capital social au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise ;
14. Pouvoirs.

Le Président rappelle enfin que l'objet de la présente Assemblée est strictement défini par son ordre du jour, et que les sujets étrangers à cet ordre du jour ne pourront donc pas être traités.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 13 815.622 actions, soit 17,81 % des actions ayant droit de vote et qu'en conséquence l'Assemblée, régulièrement constituée, ne peut valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire, faute de quorum nécessaire.

Le Président annonce qu'à défaut de réunir le quorum sur première convocation, l'Assemblée se tiendra sur seconde convocation le jeudi trente (30) juin 2016 à neuf heures (9h00) à la Maison des Associations, 10 rue des Terres au Curé 75013 Paris.

* * *

Le Président constate que l'ordre du jour est épousé et que plus personne ne demande la parole. Il déclare la séance levée à neuf heures trente (9 h 30).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du Bureau.

